Image not found or type unknown

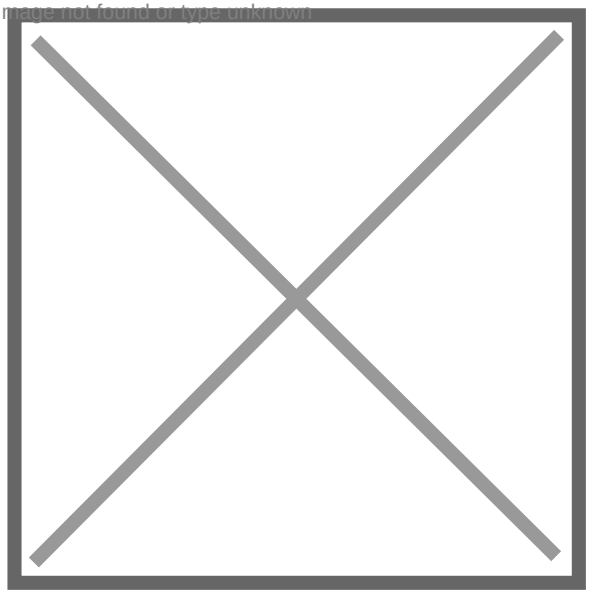

Besoins informations apl / travail temps partiel

Par **ssebastien851_old**, le **23/05/2007** à **16:30**

Bonjour,

Je vais donc tenter d'expliquer la situation qui me pose soucis en esperant une réponse.
Je suis actuellement au chomage depuis moins de deux mois et n'ayant pas assez cotisé pour recevoir une aide des assédics. Mon amie au chomage depuis plus de deux mois viens de reprendre une activité réduite à mi temps (moins de 78h par mois) et reste inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi car elle est à la recherche d'un autre mi-temps.
Elle a fait egalement une demande aupres des assedics pour qu'un complement continue a lui etre versé : chose qui a été refusé car son salaire actuel et plus haut que les 70% du salaire pris en compte
pour le calcul de son indemnité.
Dans un même temps nous avons procédé à une demande d'apl aupres de la CAF. Je viens de recevoir la réponse à midi et la CAF indique que nous n'avons pas droit a une quelconque aide de leur part.
Or, ma question est : est ce que mon amie est considéré comme chomeur avec une activité réduite ou non? Car cela changerait la donne, le simulateur m'indique une allocation de 275€ si c'est le cas!
Aujourd'hui nous disposons de ressources s'elevant 650€, un peu plus que le rmi de couple et aucunes aides! Tout conseil sera le bienvenue!

Par **Jurigaby**, le **23/05/2007** à **22:01**

Bonjour.

A priori, j'aurai tendance à dire que votre amie n'est pas au chômage.
En effet, l'ANPE définit les chomeurs comme étant "personnes sans emploi et disponibles pour en occuper un, qui ont fait la démarche de s'inscrire à l'ANPE."

Dès lors qu'elle a un emploi, elle n'est donc plus considérée comme "Chomeuse".

Cdt.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés